

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES LAURENTIDES**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement numéro **340-2018** concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et modifiant le règlement **289-2014** intitulé « *règlement concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, de la Ville de Saint-Jérôme et de la Ville de Rivière-Rouge* » adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 16 août 2018 est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 20 août 2018.



Isabelle Daoust,
Directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Véronique Cronier secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 août 2018 entre 9 heures et 16 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 21 août 2018.



Véronique Cronier
Secrétaire-trésorière par Intérim